

Le 12 mai 2017

**Par SDÉ, courriel et poste**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ**  
**Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO**  
**d'Hydro-Québec par sa direction principale - Contrôle des mouvements**  
**d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de**  
**Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)**  
**Dossier Régie : R-4001-2017 / Notre référence : R053575 JOT**

---

Monsieur,

Le Coordonnateur a pris connaissance de la décision D-2017-050 rendue par la Régie dans le présent dossier.

Malgré ses efforts et sa diligence, le Coordonnateur n'est pas en mesure de déposer à la Régie son complément de preuve relatif à la demande de dossier continu dans le délai imparti du 12 mai 2017. Le Coordonnateur demande à la Régie une prolongation de ce délai jusqu'au 19 mai 2017.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Simon Turmel*

Signée par M<sup>e</sup> Simon Turmel en l'absence de :

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg